

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS PROCÈDERA À LA RÉIMPRESSIION DES PERMIS D'ASSUREUR À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ASSURANCES

Veillez prendre connaissance de l'[avis relatif à la réimpression des permis d'assureur à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les assurances](#), lequel devait paraître dans le bulletin du 18 juin 2010 – Volume 7, numéro 24.

Un avis à cet effet sera également publié dans le bulletin du 25 juin 2010, à la section 5.1.

